



# **PROJET DE TERRITOIRE 2018-2026**

## ***NOS OBJECTIFS ET NOS ENGAGEMENTS***

Notre **Communauté de Communes « de l'Oust à Brocéliande »** a été créée formellement au 1er janvier 2017, issue de la fusion de trois communautés de communes. Une première année de travail a permis de s'organiser pour assurer la gestion quotidienne des compétences communautaires et la continuité des services, dans le respect des engagements pris.

Nous avons souhaité, très vite, prendre le temps d'une réflexion stratégique sur un **projet de territoire renouvelé**, intégrant un périmètre d'intervention plus grand et un contexte sociétal et économique de mutations. Nous avons conçu ce projet autour de quelques idées-forces, qui prolongent du reste un travail engagé en Novembre et Décembre 2016, préparatoire à la fusion :

- Il doit fixer **une trajectoire générale sur le long terme**, sur des ambitions et des priorités qui articulent une volonté d'accueil et de développement mais aussi une exigence de préservation/valorisation de nos patrimoines et de nos ressources propres. Il revendique une finalité de défense de l'intérêt général,
- Il doit traduire un « **modèle social et économique** » propre à notre territoire et qui vise largement l'implication des habitants et des acteurs locaux (milieu associatif, réseaux économiques, ...). Notre volonté est d'animer le territoire, de susciter et d'accompagner les initiatives,
- Il implique la communauté de communes mais aussi l'ensemble des communes. Notre objectif est de permettre une **organisation de l'action publique locale la plus efficace et la plus harmonieuse possible**, autour de principe de solidarité et de mutualisation de tous nos moyens.

Le présent document vise à expliciter et à souligner nos principaux engagements pour le moyen et long terme.

## DEUX PRINCIPES GENERAUX QUI CARACTERISENT NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

### 1. Le projet de territoire implique le « bloc communal communes / Communauté de communes » et organise l'action publique locale pour qu'elle soit la plus efficace et la plus harmonieuse possible

- **vision partagée** sur les objectifs prioritaires des politiques publiques locales
- **organisation des complémentarités** entre les communes et la communauté de communes qui servent ces objectifs ; ce qui implique :
  - promotion d'une action publique **cohérente à l'échelle de l'ensemble du territoire** mais qui valorise **les singularités** et les leviers de développement **de proximité**
  - partage du « **qui fait quoi ?** » (Compétences et Intérêt communautaire) et une **articulation des interventions**,
  - **solidarité financière et fiscale**, formalisée dans un **pacte financier et fiscal** établi en 2018
  - organisation de la **mutualisation des moyens** : ressources humaines, techniques, administratives, matérielles. Un schéma de mutualisation sera formalisé en 2018
  - **gouvernance politique** harmonieuse et interactive, dans laquelle chaque élu, communautaire ou communal, est porteur du projet global
  - **outils de communication** qui favorisent une lisibilité globale pour les habitants et pour l'ensemble des acteurs locaux

### 2. Dans un contexte budgétaire contraint, le projet de territoire vise la promotion d'un « écosystème » vertueux et se structure sur des fonctions dominantes de services et d'animation

- promotion et valorisation **d'un modèle social et de développement** qui implique au maximum les habitants et les acteurs locaux (milieu associatif, réseaux économiques, ...)
- volonté de contribuer aux **enjeux de transitions énergétiques et environnementales**
- **animation du territoire** qui se construit progressivement et qui valorise les démarches d'expérimentation et les initiatives citoyennes et économiques locales, par l'écoute et l'accompagnement
- **culture de l'évaluation continue** des interventions publiques

## LA STRUCTURATION GENERALE DE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Trois grands projets	Objectifs	
<p><b><i>Un projet patrimonial et d'aménagement de notre territoire</i></b></p> <p><i>Proposer un cadre de vie qualitatif et pérenne en prenant notre part aux enjeux de transitions écologiques et énergétiques</i></p>	1	Une gestion des services et des équipements qui préserve nos ressources naturelles
	2	Une organisation du territoire qui promeut la qualité résidentielle et qui valorise nos patrimoines urbains et naturels
<p><b><i>Un projet d'animation et de développement économique</i></b></p> <p><i>Susciter et accompagner l'entrepreneuriat en proposant des ressources et en contribuant à l'animation du territoire</i></p>	3	Une animation économique et un accompagnement de l'entrepreneuriat
	4	Des infrastructures de haut niveau et appropriées à des besoins évolutifs
<p><b><i>Un projet social et de services à la population</i></b></p> <p><i>Contribuer à la cohésion sociale du territoire par une accessibilité accrue aux services et par une ambition éducative et culturelle</i></p>	5	Une organisation rationnelle de l'accès aux services et aux droits sur l'ensemble du territoire
	6	Un accompagnement éducatif pour l'enfance et la jeunesse
	7	Une animation sportive et culturelle promue et accompagnée

## Un projet patrimonial et d'aménagement de notre territoire :

« Proposer un cadre de vie qualitatif et pérenne en prenant notre part aux enjeux de transitions écologiques et énergétiques »

### OBJECTIF 1 : UNE GESTION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS QUI PRESERVE NOS RESSOURCES NATURELLES

<b>Principes généraux</b>	<i>→ Une approche globale vertueuse qui vise à une exemplarité des pratiques</i>			
	<i>→ La volonté d'impliquer et de responsabiliser les habitants et acteurs du territoire dans l'évolution de leurs propres pratiques</i>			
<i>→ Une exigence de fonctionnalité et d'équité pour les habitants du territoire dans l'accès à ces services</i>				
<i>→ Des échelles d'intervention diverses en fonction des thèmes et des institutions impliquées</i>				
	<b>L'eau</b>	<b>Les déchets</b>	<b>L'énergie</b>	<b>La voirie et les bâtiments</b>

### OBJECTIF 2 : UNE ORGANISATION DU TERRITOIRE QUI PROMET LA QUALITE RESIDENTIELLE ET QUI VALORISE NOS PATRIMOINES

<b>Principes généraux</b>	<i>→ Une stratégie d'aménagement du territoire établie dans le respect d'objectifs nationaux que nous partageons (limitation de la consommation foncière, préservation des ressources, renforcement des centralités, ...) mais qui prend en considération nos spécificités et notre exigence de préserver des leviers de développement de grande proximité</i>		
	<i>→ La volonté de renforcer l'attractivité de notre territoire par une offre résidentielle diversifiée. Nous entendons par « offre résidentielle » le logement mais aussi le cadre de vie de grande proximité</i>		
<i>→ Ces réflexions s'inscrivent à des échelles diverses, en prenant en considération les interactions de notre territoire avec les polarités urbaines périphériques, dont Ploërmel, Redon, et d'une certaine manière, les logiques métropolitaines de Vannes et de Rennes</i>			
	<b>L'urbanisme</b>	<b>L'habitat</b>	<b>La gestion d'espaces naturels</b>

## Un projet d'animation et de développement économique :

« Susciter et accompagner l'entrepreneuriat en proposant des ressources et en contribuant à l'animation du territoire »

### OBJECTIF 3 : UNE ANIMATION ECONOMIQUE ET UN ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENARIAT

<b>Principes généraux</b>	<p>→ Affirmer la CC comme un interlocuteur majeur en matière économique, en lien à la Région et aux acteurs locaux</p> <p>→ Développer et structurer notre mission d'animation économique du territoire. Ouvrir cette mission à tous les types d'activités ... avec une attention particulière aux petites structures qui nécessitent un accompagnement plus important, qui sont porteuses de développement et qui constituent un environnement favorable aux grandes entreprises de notre territoire</p> <p>→ Constituer, pour cela, une « gouvernance » économique structurée : ingénierie dédiée, élus référents, implication des entreprises</p>		
	<p><b>L'animation et le développement de fonctions ressources pour les entreprises</b></p>	<p><b>L'accueil, l'animation et le développement touristique</b></p>	<p><b>La promotion et le marketing territorial</b></p>

### OBJECTIF 4 : DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES DE HAUT NIVEAU ET APPROPRIÉES A DES BESOINS EVOLUTIFS

<b>Principes généraux</b>	<p>→ Développer une approche globale des infrastructures économiques proposées sur le territoire, en croisant notamment les conditions d'accès, l'offre foncière, l'offre immobilière, les fluides (Eau / assainissement / énergie), le numérique, les prestations de services ...</p> <p>→ Développer la notion de parcours résidentiel pour les entreprises en proposant un panel de solutions adaptées à des besoins très divers et évolutifs</p>			
	<p><b>ZAE et maîtrise foncière</b></p>	<p><b>Déploiement du haut débit</b></p>	<p><b>Offre immobilière économique</b></p>	<p><b>Sites et itinérances touristiques</b></p>

## Un projet social et de services à la population

« Contribuer à la cohésion sociale du territoire par une accessibilité accrue aux services et par une ambition éducative et culturelle »

### OBJECTIF 5 : UNE ORGANISATION RATIONNELLE DE L'ACCES AUX SERVICES ET AUX DROITS SUR LE TERRITOIRE

<b>Principes généraux</b>	<p>→ Développer une approche globale de l'accessibilité aux services et aux droits : lieux et conditions d'accueil, enjeux de mobilité, dématérialisation, croisement des sphères publiques, privées, associatives, mutations des comportements et des modes de vie ...</p> <p>→ Développer une approche cohérente à l'échelle des bassins de vie ; ce qui suggère de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Définir cette notion de proximité en fonction des thèmes traités : socle minimal de grande proximité, distance/temps acceptable pour accéder aux services, évolution des modalités d'accessibilité,</li><li>○ Travailler sur formes appropriées de diffusion des services : maillage multipolaire, expérimentation de formes nomades (itinérance), ...</li></ul>			
	<b>La mobilité de proximité</b>	<b>Le maillage de lieux de ressources d'accès aux services et aux droits</b>	<b>La médiation numérique</b>	<b>L'accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap</b>

### OBJECTIF 6 : UN ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

<b>Principes généraux</b>	<p>→ Poursuivre et qualifier une politique volontariste sur l'ensemble du territoire en direction de l'enfance et la jeunesse, favorisant l'accueil résidentiel de familles</p> <p>→ Proposer une offre d'accueil et éducative de qualité, impliquant l'ensemble des acteurs (enfants et jeunes / familles / collectivités / communauté éducative / milieu associatif, ...) sur des objectifs communs</p>		
	<b>Des infrastructures d'accueil pour la petite enfance</b>	<b>Des infrastructures pour l'accueil péri et extrascolaire</b>	<b>Une animation éducative</b>

## OBJECTIF 7 : L'ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE

### Principes généraux

- *Sur les questions culturelles et sportives, viser une articulation entre des fonctions d'animation de la vie locale et des fonctions de rayonnement et d'attractivité pour l'ensemble du territoire, sans opposer ces deux visions*
- *Veiller à valoriser l'ensemble des initiatives locales dans leur diversité et à préserver / accompagner l'engagement associatif et bénévole sur le territoire*
- *Favoriser et accompagner des approches globales en matière d'accès au sport et à la culture pour tous*

**Une animation sportive et des équipements structurants**

**Une programmation culturelle et des équipements structurants**

**Un accompagnement des dynamiques associatives**